



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

SEANCE DU 29 AVRIL 2026

PRESIDENCE : Mme la Vice-Présidente

DELIBERATION N° 33

PRESENTS: Mme Brigitte BILLOT; Mme Sylvaine DI CARO; M. Salah-Eddine KHOUIEL; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Clément FREL-CAZENAVE; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; Mme Patricia DIMIER; M. Claude MATHIEU; M. André BENSACKOUN; M. Maurice FABRE; M. Jean-Pierre LANFREY

ABSENT(S) OU EXCUSE(S):; Mme Nathalie CHEVILLARD

POUVOIR(S) : Néant

SECRETAIRE : Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

OBJET : R&M – BUDGET – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Avant l'examen du CFU, l'assemblée est invitée à élire un Président de séance pour le vote du CFU 2025 du budget principal et des comptes administratifs des budgets annexes 2025 conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 dispose que le « compte financier unique (CFU) les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics, adoptent au plus tard au titre de l'exercice 2026, un compte financier unique, qui se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents.

Le CCAS a décidé de s'engager dans la démarche à compter de l'exercice 2025.

Le compte financier unique est un document commun définitif comprenant à la fois les données de l'ordonnateur et celles du comptable, notamment l'exécution budgétaire, les restes à réaliser, le bilan et le compte de résultat ;

Le Maire-Président du CCAS s'est retiré lors du vote du compte financier unique.

Une présentation détaillée est jointe au présent rapport.

De ce document se dégagent les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes réalisées (I)	8 289 778,76	301 011,26
Dépenses réalisées (II)	8 509 388,03	233 567,32
Solde de l'exécution 2025 (I-II)	-219 609,27	67 443,94
Résultat reporté 2024 (III)	927 690,58	871 878,09

Résultat 2025 (I-II+III)	708 081,31	939 322,03
		Investissement
Résultat 2025		939 322,03
Reports– Dépenses (II)		50 732,07
Reports– Recettes (I)		0
Solde reste à réaliser (I-II)		-50 732,07
Excédent de financement		888 589,96

COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

Les articles L123-4 à L123-9 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

L'article 205 de la loi de finances pour 2024 ;

L'article L1612-12 et L1612-20 du Code général des collectivités territoriales ;

L'article L1612-31 du même code ;

L'Ordonnance n° 2025-526 du 12 juin 2025 relative à la généralisation du compte financier unique ;

Le décret n° 2025-1428 du 30 décembre 2025 relatif à la généralisation du compte financier unique et à l'harmonisation du cadre budgétaire et comptable des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements.

DECIDE

- **DESIGNE** la Vice-Présidente pour présider la séance à compter de la présente délibération.
- **DE PRENDRE ACTE** de la présentation faite du compte financier unique 2025 du budget principal ;
- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget principal ;
- **D'ARRETER** les résultats définitifs tels que présentés ci-dessus ;
- **DE DONNER** pouvoir à la Vice-Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote : 13
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstention : 0

La Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale

Brigitte BILLOT

Billot



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 06/05/26
 et de la publication le 06/05/26